



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20201119-CONS-AG-20-099
-DE
Date de télétransmission : 01/12/2020
Date de réception préfecture : 01/12/2020

**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 19 novembre 2020

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : DEROGATIONS AU REPOS DOMINICAL ACCORDEES PAR LA COMMUNE DE BASTIA EN 2021 – AVIS CONFORME DE L'EPCI

L'An Deux Mille vingt, le 19 novembre à 17 heures 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni en visioconférence en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGIO, sur convocation en date du 13 novembre 2020.

PRESENTS :

ARMANET Guy, BATTESTI Gilles, BERTOLUCCI Marie-Christine, BIAGGINI Jean-Jacques, CALLIER Jeanne, COLOMBANI Carulina, GIAMARCHI Marie-Dominique, LINALE Serge, LOMBARDO Florence, LORENZI Thérèse, MALAFRONTÉ Christine, MASSONI Jean-Joseph, MILANI Jean-Louis, MORGANTI Julien, MUSSIER Emma, PADOVANI Jean-Jacques, PADOVANI Marie-Hélène, PELLEGRINI Leslie, PERETTI Philippe, PERFETTINI Martine, PETRI-GUASCO Emmanuel, PIPERI Linda, POLIFRONI Bruno, POLISINI Ivana, POZZO DI BORGIO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Pierre, SIMONI Pierre-Baptiste, SIMONPIETRI Pierre-Michel, TIERI Paul, TIMSIT Christelle, ZUCCARELLI Jean.

ONT DONNE POUVOIR :

SIMEONI Gilles	à	SAVELLI Pierre
LACAVE Mattea	à	POLISINI Ivana
SALGE Hélène	à	ZUCCARELLI Jean

ABSENTS :

VESPERINI Françoise, DE GENTILI Emmanuelle, Jean-Sébastien DE CASALTA.

QUORUM : 14

Le Président constate le quorum et invite le Conseil à désigner son secrétaire de séance. M. Simoni Pierre-Baptiste est désigné secrétaire de séance.

OBJET : DEROGATIONS AU REPOS DOMINICAL ACCORDEES PAR LA COMMUNE DE BASTIA EN 2021 – AVIS CONFORME DE L'EPCI

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant la demande de la Ville de Bastia ;

Considérant que cette dérogation est collective et concerne tous les commerces, sans distinction de secteur d'activité ;

Vu l'avis favorable du Bureau du 9 novembre 2020 ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE
(A l'unanimité)**

Le calendrier 2021 relatif aux possibilités d'ouvertures dominicales proposé par la commune de Bastia :

- 11, 18 et 25 juillet ;
- 1, 8, 15, 22 et 29 août ;
- 5, 12, 19, 26 décembre.

AUTORISE

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



Le Président de la
Communauté d'Agglomération de Bastia

U Presidente
Louis POZZO DI BORGO



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification